

☎ 04 79 05 96 05

Fax 04 79 05 80 64

[http ://www.mairie-bessans.fr](http://www.mairie-bessans.fr)

Présents : M. Jérémy TRACQ, M. Jean CIMAZ, M^{me} Denise MELOT, M. Ludovic CORDIER-PADE, M. Jean-Pierre GARINOT, M. Fabien LE BOURG, M. Loïc PERSONNAZ, M^{me} Emmeline VIALLET.

Absents : M. Bernard MELIET (pouvoir à M. Jean CIMAZ), M. Roger FIANDINO (pouvoir à M. Jérémy TRACQ), M. Alain LUBOZ (pouvoir à M. Loïc PERSONNAZ).

Secrétaire de séance : M. Jean-Pierre GARINOT.

ORDRE DU JOUR :

ELECTION DES DELEGUES DES CONSEILS MUNICIPAUX ET DE LEURS SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS DANS LE DEPARTEMENT DE LA SAVOIE.

M. le Maire rappelle qu'un arrêté préfectoral du 3 juin 2014 impose à toutes les communes de réunir le Conseil municipal afin de procéder à l'élection des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs dans le département de la Savoie, qui se tiendra le 28 septembre 2014 à Chambéry.

La réunion devant impérativement se tenir ce jour, elle est donc spécialement dédiée à cette élection.

Pour la Commune de Bessans, il convient d'élire un délégué et trois suppléants.

Le délégué et les 3 suppléants sont élus séparément, au scrutin secret, sans débat et à la majorité absolue.

M. le Maire fait procéder au vote.

1) Election du délégué.

Seul M. le Maire, M. Jérémy TRACQ se présente.

VOTE : M. Jérémy TRACQ : neuf voix (09). **Bulletins blancs** : deux (02).

M. Jérémy TRACQ est élu comme délégué du Conseil Municipal de Bessans pour l'élection des sénateurs à la majorité absolue au premier tour de scrutin.

2) Election des trois suppléants.

M. le Maire propose les trois adjoints comme suppléants, dans l'ordre : M. Jean CIMAZ, M. Bernard MELIET, Mme Denise MELOT. Il n'y a pas d'autres candidats.

VOTE : M. Jean CIMAZ : neuf voix (09). **M. Bernard MELIET** : neuf voix (09). **M^{me} Denise MELOT**: neuf voix (09). **Bulletins blancs** : deux (02).

M. Jean CIMAZ, M. Bernard MELIET, M^{me} Denise MELOT sont élus comme suppléants du Conseil Municipal de Bessans pour l'élection des sénateurs à la majorité absolue au premier tour de scrutin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 09h30.

Le Maire
Jérémy TRACQ.

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Jérémy TRACQ', written over the printed name.